

ABONNEMENT

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 JANVIER

JOLIE PERSPECTIVE !

L'équilibre du budget pour 1887 devient un mythe. On ne s'entretient que des difficultés insurmontables auxquelles se heurte la commission des finances. Elle devait entendre avant-hier le ministre des finances. Cette audition n'a pas eu lieu et cependant au conseil des ministres M. Dauphin a été instamment prié de hâter la solution budgétaire.

La commission a repris la discussion générale du projet Dauphin. Un double courant s'est produit en son sein. Certains membres sont d'avis qu'il faut se contenter d'un budget d'attente, étant donné l'impossibilité d'aboutir. Certains autres préfèrent une liquidation générale au moyen d'un emprunt d'un milliard. Il nous semble que les difficultés s'aggravent considérablement. La perspective d'un emprunt d'un milliard produira une réelle émotion, après l'emprunt de la session dernière. Le gouvernement républicain ne saurait mieux s'y prendre pour pousser le pays à la ruine, car pour gager un nouvel emprunt d'un milliard il faudra nécessairement demander de nouvelles ressources à des impôts nouveaux.

Il nous semble difficile que la Chambre suive le gouvernement dans cette voie. Elle préférera s'en tenir à un budget provisoire d'attente, à un budget factice. Voilà où nous a entraîné la politique de gaspillages pratiquée par les républicains au pouvoir !

La commission des finances, réunie mercredi soir, a examiné les trois systèmes proposés : 1° système Dauphin : émission de 383 millions, en obligations 3 0/0, amortissables en 66 ans ; 2° système Le Gay : grand emprunt de liquidation d'un milliard ; 3° système Andrieux et Lesfèvre : budget d'attente, établi par des douzièmes provisoires. Le budget extraordinaire serait maintenu

et alimenté par une émission de bons sexennaires de 130 à 140 millions.

La commission semble pencher vers cette dernière solution. Elle repousserait donc le projet du gouvernement. Toutefois, aucune décision définitive n'a été prise. La commission entendra une dernière fois le ministre des finances, avant de procéder au vote. M. Dauphin se rendra donc aujourd'hui jeudi à la séance de la commission.

UN SPECTACLE INTÉRESSANT

On lit dans le Journal des Débats :

« Les électeurs de l'Yonne ont en ce moment l'intéressant spectacle d'un directeur au ministère de l'intérieur transformé en candidat d'Extrême-Gauche et soutenu par un maître des requêtes au Conseil d'Etat. Cela doit leur donner une haute idée des principes qui président au recrutement des fonctionnaires publics.

« M. René Laffon, qui inscrit sur son programme la séparation de l'Eglise et de l'Etat et une revision constitutionnelle radicale, dirigeait, hier encore, l'administration départementale à la place Beauvau. On raconte même que, s'il échoue dans sa candidature, il trouvera au Conseil d'Etat un siège laissé vacant exprès pour lui.

« Que ce bruit soit exact ou ne le soit pas, c'est ce que l'avenir seul pourra montrer. Un point est certain, celui-ci : jusqu'à ces derniers jours, un adhérent de l'Extrême-Gauche était l'un des principaux collaborateurs de M. le président du Conseil, qui se trouvera sans doute tout aussi étonné que nous de cette découverte.

« Les journaux de l'Union républicaine déclarent la situation « incorrecte », et comme ils ont raison ! Elle n'est pas absolument nouvelle. Aux élections générales de 1884, on a vu également se présenter, sous le patronage de l'Extrême-Gauche et avec le programme de M. Clémenceau, un candidat qui venait de quitter les fonctions de directeur au ministère de l'intérieur.

« Le ministre était alors M. Constans. Quant au candidat, il a fait du chemin depuis lors ; il s'appelait M. Granet. On peut même dire que son cas était plus grave que celui de M. Laffon, puisque, en 1884, aucun membre de l'Extrême-Gauche ne faisait partie du Cabinet, que sa candidature était donc bel et bien, de tous points, une candidature d'opposition et que, si nous ne nous trompons, on n'avait pas même pris le soin de lui demander sa démission avant qu'il se présentât.

« Ce que nous disons, ce n'est pas pour justifier M. Laffon ou les ministres de l'intérieur qui l'ont pris ou conservé comme collaborateur ; — Dieu nous en garde ! — mais seulement pour prouver que, en d'autres temps, on a vu des ministres choisir ou tolérer, par complaisance envers l'Extrême-Gauche, des agents plus radicaux qu'eux-mêmes. C'est un vieil abus ; ils en abusent. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LE CONCORDAT

La commission relative à l'abrogation du concordat a entendu M. Goblet qui a reproduit les déclarations récemment faites à la Chambre en réponse au dernier discours de M. Clémenceau.

Le président du Conseil, favorable au principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, estime qu'il n'y a ni dans le Parlement ni dans le pays une majorité pour voter l'abrogation du Concordat. Il laisse donc aux membres de cette commission le soin de porter cette question devant la Chambre.

\*\*\*

Nous lisons dans le Paris :

« Il est aujourd'hui à peu près certain que le gouvernement sera forcé de demander au Parlement le vote d'un troisième douzième provisoire.

« La Chambre n'a examiné jusqu'ici que le budget des dépenses des ministères des

finances, de la guerre, de la justice, de l'intérieur.

« Il reste à discuter l'Algérie, les cultes, le commerce, les travaux publics, l'instruction publique, la marine, les colonies, l'imprimerie nationale, la Légion-d'Honneur.

« Le budget des cultes donnera lieu à un très vif débat, qui occupera évidemment plusieurs séances, et dans lequel on traitera la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

« De plus, le budget des dépenses reviendra à la Chambre après le vote du Sénat, de telle sorte qu'il paraît aujourd'hui impossible de finir la discussion à temps pour permettre au gouvernement de se passer d'un autre douzième. »

\*\*\*

Est-ce bien pour les radicaux que travaille le ministre de la guerre ? Ne songe-t-il pas plutôt à lui-même ?

Voici ce que raconte le correspondant parisien du Journal de Bruxelles :

« Des hommes sérieux et bien renseignés assurent que le général Saussier, gouverneur de Paris, passe les nuits entouré d'officiers dévoués, dans l'attente d'un coup d'Etat du général Boulanger, avec qui il a eu déjà maille à partir et qu'il a en horreur ; qu'il ne peut donner un ordre quelconque qui ne doive passer par le ministère de la guerre avant d'arriver à destination, tant le général Boulanger, de son côté, craint que le général Saussier ne déjoue son coup d'Etat, car le gouverneur de Paris passe pour moins républicain que lui, et il est de plus très aimé de M. Grévy.

« Eh bien, je me demande si, sachant tout cela, — comme son discours paraît l'indiquer, — M. de Bismarck n'a pas cherché à consolider le général Boulanger à lui donner le temps et l'occasion de faire un coup d'Etat, dans l'espoir que, ivre des éloges que la chancellerie a donnés à l'armée française et de l'autorité que lui donnerait, dans les premiers jours, son coup d'Etat, le général Boulanger profiterait de sa dictature

77 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

Il arriva à la dernière phrase, à celle qui l'inquiétait et le surexcitait de la sorte ; et, tout en la lisant, en appuyant sur chaque mot, il suivait attentivement de l'œil tous les mouvements de sa mère. Il la vit tressaillir, et, comme il finissait, elle s'assit, accablée.

— Eh bien, tu vois, lui dit-il. Toi aussi, ces lignes t'impressionnent, te mettent hors de toi.

— Mon Dieu, non, dit-elle en cherchant à rassembler ses idées... je suis comme toi, je n'y comprends rien.

Elle dissimulait, c'était évident. Il comprit que toute son insistance ne lui ferait pas dire ce qu'elle voulait cacher. Lui aussi, il se contraignit et dissimula.

— Ah ! tu n'y comprends rien, toi non plus ? dit-il d'un ton radouci. Alors, tu dois partager ma surprise ?

— Certainement... c'est incroyable ! Il y a là quelque malentendu.

— C'est aussi ce que je me suis dit un moment.

— On t'aura confondu avec un autre peintre.

— C'est probable. Cependant je serais curieux de voir comment l'auteur de cet article justifierait...

— Garde-l'en bien ! A quoi bon ?... Si on prenait au sérieux ce que disent les journaux...

— Oui, mais je ne serais pas fâché d'en avoir le cœur net. J'y vais de ce pas.

Elle courut au-devant de lui et l'arrêta vivement.

— Non, Richard, reste, je t'en prie.

— Pourquoi ?

— Mais je te l'ai dit... parce que cela n'en vaut pas la peine.

— Je te demande pardon.

— Non... il ne faut pas. C'est t'exposer inutilement à quelque querelle.

— Pas du tout. Je suis très calme maintenant, regarde-moi.

Et comme il insistait :

— Attends au moins, dit-elle, que M. Iriel soit de retour. Il ne tardera pas.

— M. Iriel ? pourquoi ?

— Parce qu'il est raisonnable, sensé. Il te conseillera.

— Au fait, tu as raison, dit-il, attendons le retour de M. Iriel. Et même, dès maintenant, oublions cette niaiserie qui m'a troublé plus qu'il

ne fallait. Travaillons, ajouta-t-il. C'est la meilleure réponse à faire à tout ce qui peut se débiter sur mon compte.

Elle fut dupe de cette apparente résolution ; et, l'embrassant à plusieurs reprises, passionnément, elle se retira et le laissa seul dans son atelier.

Au lieu de travailler, il se mit à réfléchir. Il laissa ainsi une heure s'écouler ; puis, quand il pensa que sa mère le verrait sortir sans méfiance, il revint la trouver.

— Je travaille mal, dit-il ; ce sot article m'a irrité les nerfs. Je vais me promener un instant.

— Pourquoi ? où vas-tu ?

— N'importe où ; je sors pour me distraire, et me remettre. Tiens ! je vais aller voir Paul. Il doit être chez lui.

— Bien sûr, tu me le promets ?

— Je te le jure.

— Et pas ailleurs ?

— Non. Je reviendrai tout de suite ici.

— A la bonne heure ! Je craignais que tu n'eusses encore en tête ce maudit journal.

— Allons donc ! fit-il en riant.

Elle le laissa partir, sans plus d'inquiétude.

Paul, un ancien camarade d'atelier, demeurait près de là, rue Madame. Richard le trouva chez lui.

— Mon cher, lui dit-il, j'ai réfléchi à ce que tu m'as communiqué ; je suis tout aussi avancé que ce matin.

— Mais ta mère ?

— Je viens de lui parler. Elle ne m'a rien dit, ou elle n'a rien voulu me dire.

— Ah ! c'est singulier.

— C'est ce que je ne cesse de me répéter. Il faut que cela s'éclaircisse, et sans retard. Je n'aime pas les mystères... Je puis compter sur toi ?

— Pourquoi faire ?

— Pour aller demander une explication au bureau du journal.

— Diable !... nous en sommes là ?

— C'est bien le moins !... en attendant que je demande réparation, s'il y a lieu.

— Allons... puisque c'est ton idée.

— Tu ne peux pas me refuser ce service, toi qui m'as apporté tout à l'heure cette gentillesse.

— Soit. Tu as raison.

— Tu vas prendre un de nos amis, n'importe lequel.

— Renaudin te convient-il ?

— Va pour Renaudin.

— Il est à la brasserie. Je l'emmène.

— Bien, voici ton journal. Vous demandez une explication franche et loyale au signataire de l'article : c'est le rédacteur en chef, je crois. Et cette explication, vous me la rapporterez chez moi.

Je verrai alors ce que j'aurai à faire.

— C'est compris.

Paul prit en passant l'ami Renaudin à la brasse-

pour déclarer la guerre à l'Allemagne. »

Nos généraux républicains en sont-ils là ? N'oublions pas que le général Boulanger, sous le ministère Freycinet, avait charitablement averti ses collègues :

« Rien ne m'empêche, leur avait-il dit, de vous envoyer tous coucher à Mazas. »

Déjà ses flatteurs de la presse militaire lui ont offert la dictature. Que les radicaux se tiennent sur la réserve.

\*\*\*

On télégraphie de Rome au Times :

« La France ayant refusé sa médiation entre la Russie et la Bulgarie, on va demander à l'Italie d'accepter cet office, et on croit qu'elle l'acceptera. »

\*\*\*

Les journaux de gauche triomphent du scrutin de la Manche. D'après eux, cette élection complète la défaite des conservateurs, qui n'auraient plus qu'à désarmer. Le suffrage universel, égaré en 1885, les jugerait maintenant à leur juste valeur ; il attendait beaucoup d'eux et ses espérances ont été déçues.

Ce raisonnement spécieux ne tient pas contre les faits, et les conservateurs n'ont point à se décourager. En 1883, ils sont arrivés à la Chambre en minorité imposante, mais en minorité, par conséquent ils ne pouvaient exercer aucune action sur le gouvernement. Non-seulement ils n'ont pas pu faire prévaloir leurs idées d'ordre et d'économie, ils n'ont pu faire aucun bien, mais ils se sont trouvés impuissants à empêcher aucun mal.

Le gouvernement avait promis de mettre le budget à flot sans emprunt et sans impôts. Il manque à ses engagements. A-t-on la prétention d'en rendre les conservateurs responsables ? Non, on laisse prudemment ce point dans l'ombre.

Si le pays souffre, il ne doit s'en prendre qu'à ses gouvernants.

La vérité, pour l'élection de la Manche comme pour celle du Nord, c'est que, dans un seul département, avec un scrutin de liste où il n'y a pas de liste, entre le candidat de l'opposition et le candidat officiel la lutte est inégale. Que veut-on que fasse un conservateur contre l'armée des fonctionnaires de tout ordre, contre le parti du pouvoir qui dit brutalement aux électeurs : — Voulez-vous des places ? Voulez-vous des faveurs ? votez avec nous, sinon vous n'aurez rien.

Telle est bien la situation faite aux conservateurs. Il n'y a pas lieu pour nos adversaires de s'en vanter.

Lorsqu'on l'emporte avec de pareils moyens, on devrait, au moins, avoir la pudeur de ne pas chanter victoire.

\*\*\*

L'élection qui a eu lieu dimanche pour le canton de Saint-Blin (Haute-Marne), n'avait pas pour but de remplacer M. Demôle, mais M. Donnot, sénateur républicain, démissionnaire pour cause de faillite :

rie, lui fit mettre son chapeau le plus neuf et son paletot le moins fripé ; et, tous deux, dans l'attitude grave et cérémonieuse de gens qui vont aborder une question d'honneur, se rendirent rue des Bons-Enfants, au bureau du Goguenard.

Là, ils trouvèrent, à côté d'un employé qui flânait foute d'ouvrage, un grand gaillard de trente-cinq à quarante ans, moustachu et militairement boutonné, qui se promenait par la chambre, et qui, en les voyant, s'arrêta devant eux pour leur demander assez brusquement ce qu'ils désiraient.

— M. Léopold Charrouin ?

— C'est moi.

— Très bien. Nous venons, de la part de M. Syramin, vous prier de nous donner quelques explications au sujet de l'article que vous avez publié sur lui dans votre numéro d'hier soir.

— Je suis à votre disposition, messieurs, dit M. Charrouin en s'inclinant.

Il les fit entrer dans une pièce séparée qui lui servait de cabinet, et s'assit en face d'eux, froid et impassible.

— Monsieur, dit Paul, l'article que vous avez publié sur M. Syramin contient une critique vive et peut-être trop sévère de ses œuvres.

— Je la crois juste, dit M. Charrouin.

— C'était votre droit. Que vous l'ayez ou non, M. Syramin ne réclame pas.

Les anarchistes ne désarment pas. Ils se proposent de tenir prochainement un meeting monstrueux où des orateurs prendront la défense de l'incendiaire Duval, que la cour d'assises vient de condamner à mort. Celui-ci compte sur la vigueur des compagnons pour empêcher son exécution, si elle était décidée.

\*\*\*

M. le comte Adrien d'Oultremont, député de Bruxelles, a eu, il y a trois mois, avec le lieutenant général Brialmont, inspecteur général des fortifications et du corps du génie, chef du corps d'état-major, une conversation sur la question militaire. Il la publie dans le Progrès, en s'excusant de l'indiscrétion.

Cette conversation est fort longue, mais, en plusieurs points, mérite d'être reproduite, à titre de document.

Voici une citation qui a beaucoup d'actualité :

« Une guerre décisive peut éclater prochainement, dit le général Brialmont ; il est impossible que longtemps encore les grandes puissances puissent supporter les charges écrasantes d'une paix pendant laquelle leurs rivalités les forcent de s'armer à outrance. Nous en arrivons aux armées innombrables de Xercès et de Cyrus. Financièrement, cela ne sera pas longtemps supportable ; militairement, ces forces innombrables, écrasantes, finiront par ne plus être stratégiquement maniables. »

« L'Allemagne, si de grandes victoires favorisent ses armées, exigera un désarmement général ; ses conditions seront plus dures et d'un effet plus prolongé qu'en 1871 ; elle imposera à la France un état militaire limité dont elle n'aura plus rien à craindre dans l'avenir : ce sera la réciprocité du traité de Tilsitt ; soyez persuadé que telle est l'idée maîtresse de M. de Bismarck ; il est trop grand homme d'Etat pour ne point vouloir faire cesser une situation anormale qui épuise les ressources de l'Allemagne et pèse lourdement sur tous les Etats de l'Europe. »

## ÉTRANGER

UNE PANIQUE A LONDRES

Dix-sept victimes. — Avant-hier soir, pendant une représentation donnée par le Cercle dramatique israélite à Spital-Fields, quartier de Londres, le cri au feu s'étant fait entendre, une panique s'en est suivie.

500 personnes assistaient à la représentation ; 47 ont péri étouffées ou écrasées. Parmi les victimes se trouvent 12 femmes et 3 jeunes garçons.

ALLEMAGNE. — La campagne électorale est ouverte en Allemagne.

Quelques manifestes ont déjà été publiés.

Le manifeste des nationaux-libéraux dit que le peuple allemand, entouré de dangers et de périls à l'étranger, se trouve en outre

— Alors que désire-t-il ?

— Il désire que vous lui expliquiez la phrase qui termine votre article, et à laquelle il ne comprend absolument rien.

On relut la malencontreuse phrase.

— Il me semble pourtant que c'est assez clair, dit M. Charrouin. Je trouve la peinture de M. Syramin détestable, et je le dis nettement. Je m'étonne qu'un artiste, qui a jusqu'à un certain point les procédés de son art, s'obstine ainsi dans le faux ; la raison, je crois la découvrir dans l'analogie qui existe entre les tableaux de M. Syramin fils et les écrits de M. Syramin père.

— C'est justement ici, interrompit Paul, que nous ne nous entendons plus du tout. M. Syramin père n'a jamais rien écrit.

— Ah ! par exemple !

— Ni son fils ni sa veuve ne se souviennent pas qu'il ait jamais rien publié, et nous venons vous prier de nous dire sur quel écrit de M. Syramin père vous vous êtes appuyé pour établir la comparaison dont vous parlez.

(A suivre.)

Les fiancés d'aujourd'hui :

— Vous ne fumez pas, monsieur Eugène ?

— Si, mademoiselle, quelquefois... quand je m'ennuie.

Et il allume un cigare.

devant cette situation pénible de voir que, malgré les prières les plus pressantes des chefs de son armée, la majorité du Reichstag a mis à la possibilité de maintenir la paix des conditions qui, de l'aveu de toutes les personnes compétentes, étaient absolument incompatibles avec l'organisation de l'armée.

Ces conditions, non-seulement étaient inacceptables, mais elles mettaient encore en péril la sécurité du pays, surtout dans les circonstances actuelles.

La majorité du Reichstag, alors que les intérêts les plus chers de la patrie réclament l'union à l'intérieur, a allumé la torche de la discorde et a cherché à jeter le doute dans l'esprit du peuple.

Le manifeste se termine en disant que les conséquences d'un pareil état de choses seraient certainement terribles si le peuple allemand ne se rendait pas un compte exact de la situation et s'il n'y portait pas incessamment le remède que le gouvernement et les intérêts de la patrie attendent et sont en droit d'exiger de lui.

Ce manifeste est signé par MM. de Bennigsen et Miquel.

M. de Bennigsen a repris la direction du parti-national-libéral.

De leur côté, les députés indépendants du Reichstag ont publié un manifeste aux électeurs, dans lequel ils disent que le gouvernement a ouvert la lutte électorale parce qu'il entend refuser au peuple le droit de mettre son veto, après trois années, aux charges qui pèsent sur le pays, charges qu'entraîne la situation militaire actuelle.

Une pareille exigence est, sans conteste, un acte de méfiance à l'adresse du peuple allemand.

Le manifeste exprime la confiance que le peuple enverra au Reichstag des hommes qui, comme par le passé, feront leur devoir pour assurer la défense de la patrie, mais qui feront respecter aussi la Constitution du pays que le dernier projet militaire aurait eu pour effet d'ébranler.

En recevant le bureau de la Chambre des Seigneurs, l'Empereur a déclaré, relativement à la dissolution du Reichstag, que, comme Allemand et comme Prussien, il avait été très vivement impressionné et très affecté par le rejet d'un projet de loi si important au point de vue du maintien de la paix pour l'Allemagne.

L'Empereur a ajouté qu'après tant d'années prospères réservées à sa vieillesse, et surtout après avoir complété quatre-vingts ans de service dans l'armée, un pareil rejet lui était très sensible. Les trois ans de service consentis par le Reichstag ne peuvent pas être considérés, au point de vue militaire, comme suffisants.

L'Empereur, après avoir exprimé l'espoir que le projet de loi sera voté plus tard, a souhaité au Landtag beaucoup de succès dans ses travaux.

Le parti libéral-national allemand vient d'adresser un manifeste aux électeurs pour les engager à n'élire que des députés qui voteront le projet de loi militaire.

Voici le résumé de ce document :

« Une lutte dangereuse vient d'éclater dans notre patrie. La dissolution du Parlement et les prochaines élections imposent à tous les Allemands une grave décision. Le peuple allemand est entouré de dangers extérieurs. La majorité du Parlement a compromis la consolidation de notre armée qui sert à la défense de la patrie et au maintien de la paix, et elle a ainsi jeté la torche des divisions dans la jeune vie constitutionnelle allemande. »

« C'est pourquoi nous nous adressons à tous les Allemands, sans distinction de partis et de confession, à tous ceux qui ont à cœur l'avenir de la patrie, la sécurité et l'indépendance du nouvel empire allemand. »

« Quant à nos amis politiques, nous les engageons tous à faire leur devoir. Notre attitude en présence des grandes questions de la politique de l'empire reste la même : mais, aujourd'hui, le point cardinal est la sécurité du pays, la paix à l'intérieur et à l'extérieur. »

« Eclaircissez donc le peuple, écrasez les germes des divisions intérieures, ne permettez pas à l'étranger de reprendre courage. »

« Nous avons la confiance que le peuple allemand saura, cette fois encore, résister victorieusement à toutes les tentations et aux querelles intérieures qui nous ont ruinés pendant des siècles. » (Agence libre.)

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 janvier.

La physionomie générale du marché présente une amélioration sensible sur les cours de nos rentes qui se sont relevés : 3 0/0, 81.40 ; 4 1/2 0/0, 109.50.

Les demandes sur le Crédit Foncier sont toujours aussi suivies. Les obligations foncières et communales à lots n'étant pas encore au pair laissent une marge suffisante pour une plus-value importante. Les capitalistes qui s'y emploient font donc un choix judicieux.

Le succès obtenu dans l'émission des chemins de fer Brésiliens prouve une fois de plus la confiance du public dans la solidité de la Société Générale. L'action se traite à 470 ; ce cours ne tardera pas à être franchi étant donné les nombreuses affaires auxquelles cette société s'intéresse et qui toutes réussissent.

On annonce, pour le 29 janvier, la mise en souscription publique à la Société Générale et au Crédit Algérien de 52,473 obligations de 500 francs 3 0/0 de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest Algérien. Ces obligations rapportant 15 francs par an, sont remboursables en 88 années. Elles seront émises en titres non libérés et en titres libérés, au choix des souscripteurs. Les obligations non libérées, avec longs termes de paiement et intérêts de prorata des sommes versées, seraient émises à 355 francs.

Les obligations entièrement libérées, munies de coupons semestriels de 7 francs 50 chacun, seraient émises à 360 francs jouissance du 1<sup>er</sup> mars 1887, c'est-à-dire que le prochain coupon viendra à échéance le 1<sup>er</sup> septembre de cette année.

Toujours même activité sur le marché pour les polices A B de l'Assurance Financière qui sont considérées par les capitalistes comme une valeur de portefeuille.

Nombreuses demandes sur l'action de Panama au cours de 400, les obligations des diverses séries sont l'objet de nombreuses demandes.

Les actions de nos chemins de fer sont fermes.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Manœuvres de 1887.

Les dispositions suivantes ont été arrêtées pour l'automne de cette année :

Dans deux corps d'armée, le 9<sup>e</sup>, général Carrey de Bellemare, et le 16<sup>e</sup>, général Berge, il y aura des manœuvres d'ensemble.

On exécutera des manœuvres de division d'une durée de quinze jours dans les onze corps ci-après : 1<sup>er</sup>, général Billot ; 2<sup>e</sup>, général Vilmette ; 3<sup>e</sup>, général Dumont ; 4<sup>e</sup>, général Thomassin ; 6<sup>e</sup>, général Février ; 7<sup>e</sup>, général Wolff ; 8<sup>e</sup>, général Logerot ; 10<sup>e</sup>, général Lewal ; 11<sup>e</sup>, général Forgemol ; 13<sup>e</sup>, général Bréart, et 17<sup>e</sup>, général Hanrion.

Des manœuvres de brigade, d'une durée de quinze jours, auront lieu dans cinq corps : 5<sup>e</sup>, général Blot ; 12<sup>e</sup>, général Japy ; 14<sup>e</sup>, général Davoust ; 15<sup>e</sup>, général de Colomb, et 18<sup>e</sup>, général Cornat.

Toutefois, les 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> divisions, qui tiennent garnison à Paris, ne manœuvreront pas.

Des manœuvres de défense des côtes sont décidées pour les 11<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps, à Nantes, où elles seront exécutées par la 22<sup>e</sup> division, général Gallimard, et à Marseille, par la 29<sup>e</sup> division, général Thiéry.

Les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> divisions de cavalerie, généraux de Gressot (Paris et Versailles) et de Viel d'Espouilles (frontière de l'Est), exécuteront au camp de Châlons, sous la direction du général L'Hotte, président du comité de cavalerie, des manœuvres de douze jours.

Enfin, toutes les brigades de cavalerie de corps d'armée exécuteront des évolutions de huit jours, indépendamment des manœuvres diverses auxquelles elles prendront part avec leurs corps d'armée respectifs.

Le général Boulanger n'a pas renoncé au projet qu'il avait conçu, dès l'année dernière, de faire faire un exercice complet de mobilisation à tout un corps d'armée.

Le corps d'expérience sera désigné ultérieurement.

NOMINATIONS DANS L'ARTILLERIE

Par décision ministérielle du 13 janvier 1887, les lieutenants en 2<sup>e</sup> dont les noms suivent, détachés à l'Ecole d'application de cavalerie, ont été nommés à la 1<sup>re</sup> classe de leur grade et classés, savoir :

M. Liège d'Iray, à la 11<sup>e</sup> batterie du 20<sup>e</sup> d'artillerie ; continuera à suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Clément, à la 1<sup>re</sup> batterie du 27<sup>e</sup> d'artillerie ; continuera à suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'amendement de MM. Gaussorgues et Berger, réduisant de 1.064,000 francs le

chapitre des crédits affectés aux préfectures, repoussé par 258 voix contre 240, tous nos députés ont voté pour.

Ils ont voté aussi pour l'amendement de M. Maurice Faure réduisant de 40,000 francs le crédit pour l'inspection administrative; pour l'amendement de M. Lanjuinais réduisant de 20,000 fr. le crédit des commissaires de police; enfin pour l'amendement de M. Achard, réduisant de 700 mille francs le crédit des fonds secrets du ministère de l'intérieur.

#### SAUMUR

Ainsi que nous l'annoncions hier, les travaux des tramways sont repris à Saumur même. La rue d'Orléans est décapée depuis la rue Saint-Nicolas jusqu'à la rue Beurepaire.

Le jeune Savigné, qui a eu la jambe si horriblement brisée en se suspendant derrière un fiacre, rue de Nantilly, a succombé dans la soirée d'hier, douze jours après son accident.

Depuis l'amputation, les docteurs le considéraient comme hors de danger, quand le tétanos s'est déclaré et leur a bientôt fait perdre tout espoir.

#### ANGERS.

Voici en quels termes M. le premier président a annoncé lundi à Liger, l'assassin de Pellouailles, que M. Jules Grévy avait admis son recours en grâce :

« Jean Liger, vous venez d'entendre la lecture du décret qui vous grâcie. Vous avez commis un horrible crime; votre cupidité vous a fait immoler deux victimes, et vous vous êtes associé votre fils, à qui vous deviez donner l'exemple. Malgré cela, M. le Président de la République vous a dans sa clémence fait grâce de la vie. Vous y tenez sans doute, à la vie? pourquoi alors avoir sacrifié deux victimes? Vous le regrettez; aussi la Cour vous engage à vous repentir sincèrement. Ce sera le seul moyen de vous réhabiliter, sinon aux yeux des hommes, du moins à ceux du juge suprême, devant lequel vous aurez à comparaître un jour. »

Le *Grand Mogol* sera donné ce soir à Angers pour la septième fois.

Tout le monde s'accorde à dire que le *Grand Mogol* est une pièce amusante, d'une fantaisie variée et pleine de joyeuses cascades, et que la partition est, par ses développements, la plus importante qu'ait écrite jusqu'à ce jour l'heureux auteur de la *Mascotte*.

L'interprétation est des plus satisfaisantes, et comme mise en scène, figuration, richesse de costumes, on ne peut rien désirer de mieux en province.

C'est un immense succès pour la direction actuelle.

SYLVANA. — Samedi prochain 22 janvier, au Grand-Théâtre d'Angers, et lundi 24 au théâtre de Saumur, représentations de *SYLVANA* ou LA FILLE DES BOIS, drame lyrique en 4 actes et 5 tableaux, paroles française de Mestépès et Nolder, musique de Charles-Marie de Weber.

Cet ouvrage, représenté d'abord à Frankfurt le 16 septembre 1840, fut, deux années plus tard, retouché par l'auteur, et donné sous une forme plus développée et plus riche dans le courant de 1842.

*Sylvana* dut être écrit *con amore* par le jeune compositeur, et voici la preuve : L'héroïne de la pièce était une jeune fille muette, et ce rôle, l'âme du personnage de Fenella, fut créé par une danseuse de grande réputation en ce temps-là, Caroline Brandt, qui devint M<sup>me</sup> Weber.

La partition abonde en richesses musicales, affectant les formes, et le dialogue a pour objet uniquement de relier entrées elles de nombreuses et belles pages. On est sous le charme qui ne finit point; la sensation suit la sensation : airs, couplets, duos, trios, quatuors (sans oublier les parties symphoniques de l'œuvre si gracieusement et si profondément empreintes de l'imagination et de la couleur de l'auteur du *Freyschutz* et d'*Oberon*), défilent en ravissant et ne lassant jamais.

La Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure vient de soumettre à l'approbation de l'autorité supérieure le programme de ses Concours généraux d'animaux

gras et d'animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, qui auront lieu à Rouen, du dimanche 3 au mardi 5 avril prochain.

4,200 fr. de primes en argent sont affectés au Concours d'animaux de boucherie, et 4,000 fr. sont prévus pour être distribués en prix aux animaux reproducteurs mâles, pour lesquels il a été créé :

2 classes (Durhams et normands purs), et 2 catégories (6 mois à 1 an, et 1 à 2 ans) pour les bœufs; 5 classes pour les moutons (races françaises pures — mérinos — dishley mérinos — races étrangères à laine longue — races étrangères à laine courte); pour l'espèce porcine, 2 classes (races françaises pures — races étrangères pures).

La Sarthe annonce la débâcle de la banque Chaignon frères, de Sillé-le-Guillaume; le bilan a été déposé.

Le passif est énorme, et on prévoit que le chiffre de 800,000 fr. sera dépassé.

La débâcle de cette banque sera un véritable désastre pour les cultivateurs de la région, dont elle faisait presque toutes les affaires; mais on dit aussi que la place du Mans sera gravement atteinte.

#### UN SOUS-PRÉFET BIEN ÉLEVÉ

Nous lisons dans l'*Etoile de la Vendée* du 9 janvier :

« Comme dernière fleur du bouquet, nous présentons à nos lecteurs un *Sous-Préfet* du genre mal élevé. »

Voici le fait :

« Dans une ville de Vendée, un petit groupe de fonctionnaires banquetait en garçons, à l'hôtel, à l'occasion du Jour de l'An. »

« Au milieu du festin, un ecclésiastique, curé d'un village voisin, vint prendre son repas à la table d'hôte. »

« L'un des fonctionnaires crut de bon goût de paraphraser à haute voix, devant le prêtre, un article de la *Lanterne*, de déclarer que la plupart des curés ne savent pas le latin dont ils se servent, et que plus d'un desservant serait incapable de traduire une page de Cicéron. L'ecclésiastique, qui se croyait en présence de gens de bonne compagnie, ne répondit rien tout d'abord, mais l'intention provocatrice devint si évidente, qu'il dut rappeler à l'ordre le convive poseur. Il lui apprit que la plupart des membres du jeune clergé en Vendée ont leur diplôme de bachelier, et que le titre de desservant, si humble qu'il parût au fort fonctionnaire, est un titre d'honneur. »

« Quel ne fut pas l'étonnement de notre ecclésiastique lorsqu'il apprit ensuite que son agresseur, qu'il avait pris pour un commis-voyageur dînant à table d'hôte, est le sous-préfet de la localité. »

#### FAITS DIVERS

Nous lisons dans la *Petite France* l'information suivante :

##### LE MYSTÈRE DE LA RUE TRÉVISE

« Lundi soir, le concierge du n° 47 de la rue Trévisse a trouvé devant sa porte, sur le trottoir, deux cassettes en acajou, lamées de cuivre et richement ornées, qui ont été portées au commissariat du faubourg Montmartre. »

« Dans la première cassette se trouvaient tous les papiers, les brevets et les sceaux de la famille de La Ferronnays, et les mémoires du comte de La Ferronnays. »

« Dans la seconde on a remarqué des dossiers contenant plusieurs lettres de souverains, d'autres du comte de Chambord, du duc de Berry, de la famille d'Orléans, plusieurs testaments et une liasse de lettres intimes. »

« Qui a pu jeter en pleine rue, au centre de Paris, dans un endroit fréquenté, ce précieux dépôt? »

« L'hypothèse la plus admissible est celle-ci : Des malfaiteurs, croyant avoir dérobé un trésor, ont abandonné leur butin dans la rue lorsqu'ils se sont trouvés en présence de papiers et non de bijoux. Mais on ne s'explique pas comment les serrures de sûreté ont pu être ouvertes sans effraction et pourquoi certains plis cachetés aux armes de la famille ont été ouverts de préférence à d'autres qu'on a respectés. »

L'enquête judiciaire n'étant pas commencée, un rédacteur de la *Petite Républi-*

que s'est rendu chez le chef actuel de la famille, M. le marquis de La Ferronnays, député de la Loire-Inférieure, qui occupe un somptueux hôtel au numéro 35 du Cours-la-Reine.

M. de La Ferronnays, non-seulement ignorait l'étrange affaire dont nous venons de rendre compte, mais il ne se souvenait même pas de l'existence des précieux manuscrits.

Les papiers du marquis, les titres de la famille, sont enfermés dans un coffre-fort en son château de Bretagne, et aucun vol n'a été commis à son préjudice, soit à Paris, soit en province, depuis plusieurs années.

On se trouve donc en présence d'un détournement déjà ancien, remontant à la mort de M. de La Ferronnays père, décédé, il y a plusieurs années, rue de Berry. Dans quel but le vol de ces deux cassettes a-t-il été opéré? Pour quelles raisons la personne qui s'est emparée de ce dépôt s'en est-elle débarrassée subitement rue de Trévisse? Il y a là un point très mystérieux à éclaircir.

#### VARIÉTÉ MILITAIRE

##### L'École de Sandhurst.

Sandhurst, situé dans le voisinage de Tunbridge-Wells, est à peu près notre Saint-Cyr, avec cette différence qu'on y est admis plus jeune et sans concours.

Sandhurst est un vaste bâtiment, aménagé avec le confort et le sens pratique des Anglais, selon les meilleures règles de l'hygiène, en pleine campagne, à proximité de Farnborough et de Yorklow. Un factionnaire en garde l'entrée. Un drapeau flotte sur son toit ajouré : des gazons bordés de tilleuls en quinconce servent de champ de manœuvre et rappellent Versailles; le paysage ressemble tout à fait à ceux de l'Anjou, et on se croirait plutôt au domaine de quelque grand seigneur qu'à une Ecole militaire : des manèges, des salles d'escrime, de tir, de gymnastique, sont disséminés çà et là dans le parc; un parc d'artillerie admirablement agencé, un cricket, une flottille de bateaux sur le canal de Skennel-and-Avon, offrent les distractions chères à tout jeune Anglais.

Les élèves qui ont passé deux années à Sandhurst sont aptes à concourir pour des grades dans l'infanterie ou la cavalerie; ceux qui se destinent à l'artillerie ou au génie doivent encore traverser l'Ecole de Woolwich, où le Prince impérial et S. M. le roi d'Espagne Alphonse XII firent leurs premières armes; une chapelle de style gothique sert de rendez-vous le dimanche, car un des offices est obligatoire; le révérend Syces en est le chapelain.

A six heures l'hiver, à cinq l'été, une sonnerie de clairons prévient les élèves de se préparer à l'étude; ils ont chacun une chambre simplement meublée en pitchpin et faïence bleue; les murs sont ornés de leurs armes et de gravures militaires et sportives; à huit heures, le breakfast les réunit dans de vastes salles; les plus anciens siègent en haut de la table, devant la bouilloire, et font circuler les œufs, le thé et les piles de pain beurré en forme de briques.

Après l'appel, chacun rejoint son chef de service et se rend avec lui aux divers exercices d'armes, de manège et de sport. Les études sont libres, c'est-à-dire que chaque élève sachant ce qu'il doit étudier, s'installe où il veut; la discipline est rigoureuse, mais la responsabilité personnelle et l'obéissance aux anciens remplace absolument l'étroite surveillance.

A une heure, lunch; à cinq heures, tea; à huit heures, supper; à neuf heures, coucher; deux fois par semaine, service extérieur; le samedi, revue; tous les soirs, parade. Les vacances sont réparties de la manière suivante :

Christmas, 45 jours.

Pâques, 10 jours.

L'Ascension, 40 jours.

Les élèves obtiennent les sorties par permission du gouverneur, en raison des moyennes de leurs points.

Concours et classements trimestriels.

L'uniforme de Sandhurst est celui de l'infanterie anglaise : petite tunique courte vert foncé à boutons d'argent; pantalon bleu clair à bandes rouges; bottes vernies et petit army-and-navy-cap bordé d'argent pour les anciens, et rouge et bleu pour les nouveaux.

D'anciens soldats attachés à l'Ecole font le service et les corvées, et on n'est pas obligé, comme à Saint-Cyr, d'être le *Raphaël* du vernissage des bottes. Toute irrégularité ou fantaisie dans la tenue est sévèrement réprimandée; et l'élève mandé par l'adjudant Richardson sait ce qui l'attend.

Le général Taylor, gouverneur de l'Ecole, est le *deus ex machina*. Il paraît peu, mais veille toujours. Le colonel Flood commande en second; la topographie, l'étude des fortifications, les langues étrangères, les tactiques, la législation militaire, sont confiées à d'anciens officiers, qui gagnent à l'Ecole l'âge de la retraite : le major Scott, le capitaine Rogle, le lieutenant-colonel Anderson, le major Savile. Les élèves suivent les cours par escouades, et il n'y a pas de surveillants.

Le prince Henri d'Orléans, fils aîné de Monsieur le Comte de Paris, doit, durant ses études à l'Ecole militaire de Sandhurst, résider à Brackenhurst, villa de Camberley, que le Comte a louée pour un an.

M. DUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — prévient les amateurs de *Choucroute*, qu'il va, sous peu de jours, en recevoir un envoi de Strasbourg.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

A CÉDER DE SUITE  
Après fortune faite  
*Le Café de Bordeaux*  
Situé à Cholet

S'adresser, pour traiter, à M. MÉTAYER qui l'occupe. (15)

Caisse d'Épargne de Saumur.  
Séance du 16 janvier 1887.  
Versements de 204 déposants (28 nouveaux), 42,092 fr.  
Remboursements, 53,623 fr. 19.

Grand Théâtre d'Angers.  
Jeudi 20 janvier,  
Septième représentation de l'immense succès  
LE GRAND MOGOL  
Opéra-bouffe en 4 actes, musique de Ed. Audran, avec grand ballet et divertissements.  
Vendredi 21 janvier,  
Un CONSEIL JUDICIAIRE, pièce nouvelle en 3 actes, de MM. Jules Moineaux et Alexandre Bisson.  
Un soir qu'il neigeait, pièce en 1 acte, de M. Auguste Joltrou.

Samedi 22 janvier,  
Première représentation de  
SYLVANA ou LA FILLE DES BOIS, drame lyrique en 4 actes et 5 tableaux, paroles françaises de MM. Mestépès et Wilder, musique de Charles-Marie de WEBER.

#### Théâtre de Saumur

COMPAGNIE PARISIENNE  
Tournées Artistiques et Littéraires (16<sup>e</sup> année)  
A. GODFRIN, direct<sup>r</sup>. — H. DE LANGLAY, administr<sup>r</sup>.

Samedi 22 janvier 1887,  
UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE  
Du grand succès du Vaudeville

#### Un Conseil Judiciaire

Pièce nouvelle en 3 actes,  
de MM. Jules Moineaux et Alexandre Bisson.  
DISTRIBUTION : Boisrobin, M. Verdet, de la Comédie-Française. — Pagevin, M. Paul Schaub, du Vaudeville. — Courvalois, M. Bucaille, du Palais-Royal. — Olivier, M. Gœury, du Gymnase. — Tubœuf, M. A. Georges, du Vaudeville. — Mathieu, M. Brunel, du Palais-Royal. — Pauline, M<sup>lle</sup> Jane Lepage, du Gymnase. — M<sup>me</sup> Pagevin, M<sup>lle</sup> R. Bruyère, des Variétés. — M<sup>me</sup> de Strade, M<sup>lle</sup> Darell, du Vaudeville. — Le docteur Bazouche, M. Gobin. — Le président du tribunal, M. Meyer. — L'auzencien, M. Paulet.

On commencera par :

#### UN SOIR QU'IL NEIGEAIT

Pièce en 1 acte, de M. Auguste Joltrou,  
Jouée par MM. A. Georges, Brunel et M<sup>lle</sup> Darell.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**  
Aux enchères publiques.

Le MARDI 25 JANVIER 1887, à 1 heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue de la Comédie, n° 23, ancienne maison Picherit et Voisin, au 1<sup>er</sup> étage.

Il sera vendu :  
Une belle salle à manger en chêne sculpté, un ameublement de salon, garni en étoffe fantaisie, bois de lits, commodes, tables de nuit et autres, chaises, glaces, pendules, tables de café en marbre avec pieds en fonte ; Couettes, matelas, traversins, oreillers, couvre-pieds, couvertures, rideaux de lit et de croisée ; Une grande quantité de linge, comprenant draps, nappes, serviettes, essuie-mains, taies d'oreiller, torchons, tabliers, batterie de cuisine en cuivre, vaisselle, verrerie et un grand nombre d'autres bons objets.  
Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
**UNE MAISON**

Sise rue du Temple, n° 17,  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, ou à M<sup>me</sup> GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

Etude de M<sup>e</sup> DENARDEAU, notaire à Vernuil.

**A AFFERMER**

Pour la Toussaint 1887,  
**Le Moulin à eau du Loroux**, sur la rivière du Lathan, commune de Vernantes, usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, prés, terres labourables et pâtures.  
Le mécanisme, monté au nouveau système, presque tout neuf, est en parfait état.  
S'adresser, pour voir le moulin, à M. MARANDEAU, Joseph, au Loroux, et, pour traiter, à M. DENARDEAU, notaire à Vernuil. (39)

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange (hôtel Blanceler).

**A VENDRE**

A L'AMIABLE :  
1. — UNE MAISON, avec servitudes, cour, jardin et vigne attenant de 17 ares 36 centiares, situés à Saumur, route de Varrains.  
2. — UNE AUTRE MAISON, avec cour, jardin et vigne de 17 ares 36 centiares, joignant la précédente.  
3. — UNE VIGNE de 10 ares 14 centiares, située à Saumur, dans la Prée.  
4. — UN PRÉ de 33 ares 60 centiares, situé à Saumur, rue de Bordeaux.  
5. — UNE MAISON avec cour et jardin, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 17.  
6. — DOUZE CAVES ou caveaux, situés sous l'article précédent, desservis par une seule courdoire.  
Jouissance de suite.  
Facilités de paiement.  
S'adresser, pour traiter, à M. TAVEREAU, géomètre-expert à Bagnoux.

**A CÉDER**

DR SUITE  
**LA BRASSERIE DE STRASBOURG**  
Située rue Beaurepaire, 3.  
S'adresser, pour traiter, à M. Ludovic PROUST, 43, rue Dacier. (31)

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie  
M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.  
S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

**Presque pour rien !**

Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de 25 fr., franco dans toute la France.

- 6 couteaux avec excellentes lames en acier.
- 12 (6 cuillers et 6 fourchettes).
- 24 (12 cuillers à café et 12 cuillers à moka).
- 12 (6 coquetiers magnifiques et 6 cuillers à œufs).
- 6 (porte-couteaux).
- 2 (1 louche et 1 cuillère à lait).
- 2 (1 sucrier et 1 théière).
- 2 candélabres de salon d'un bel effet.

66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite ; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet ; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la

Maison universelle d'exportation de S. Klekner à Vienne, Hernalz 98.

**AVIS**

**Propriétaires de Chevaux**

Pour guérir promptement :  
**Scimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,**  
EMPLOYEZ  
**L'onguent Souverain de A. PAJOT.**  
Seule Maison de vente,

**L. BONNEAU**

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.

On trouve en la même maison :  
Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ; Encastrique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage ; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

**LA Régisse Sanguinède GUÉRIT**  
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac et facilite la Digestion.  
0<sup>e</sup>75 dans toutes Pharmacies.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis  
32<sup>e</sup> ANNÉE  
Paraissant tous les samedis  
AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an... 6 fr.  
— pour six mois... 3 fr. 50  
— pour trois mois... 2 fr. 50  
Étranger (Union postale) . . . . . 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

**JOURNAL D'AFFICHES**

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.  
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

**ENGELURES**  
Guérison en DEUX JOURS par le  
**Baume Français Blot**  
PRIX : 3 FR. 25  
Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, 25, rue d'Orléans.

**EN VENTE**  
**ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE**  
(Arrondissement de Saumur)

**P. GODET**  
Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M<sup>me</sup> veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

**SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS**  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JANVIER 1887.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81 10	81 45	Est	800 50	798 75	<b>OBLIGATIONS.</b>			Gaz parisien	516	516
3 % amortissable	83 80	84 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1247 50	1255 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	535	535	Est	387	387 75
3 % (nouveau)	104 35	104 70	Midi	1142 50	1145	— 1865, 4 %	525	526	Midi	390	391
4 1/2 %	169 30	169 65	Nord	1565	1567 50	— 1869, 3 %	412	411 25	Nord	307	306 75
4 1/2 % (nouveau)	508 50	508 50	Orléans	1325	1325	— 1871, 3 %	394 50	395 25	Orléans	393	393 50
Obligations du Trésor	4260	4250	Ouest	877 50	875	— 1875, 4 %	531	530 50	Ouest	391	392
Banque de France	470	470	Compagnie parisienne du Gaz	1463 75	1465	— 1876, 4 %	518	519	Paris-Lyon-Méditerranée	391	390
Société Générale	1035	1035	Canal de Suez	2021 25	2023 75	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528	Paris-Bourbonnais	392	393 50
Comptoir d'escompte	571 25	580	C. gén. Transatlantique	502 50	505	Obligations communales 1879	479	479	Canal de Suez	584	585
Crédit Lyonnais	1380	1380	Russe 5 0/0 1870	101 75	102	Obligat. foncières 1879 3 %	479	477 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	288 75	295				Obligat. foncières 1883 3 %	380	380			
Crédit mobilier											

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	2 06	6 53	»	1 39	4 16	6 34
Saumur(état)	»	6 50	8 31	»	4 13	8 30
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	»	4 26	8 43
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	»	4 32	8 49
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	»	4 39	8 56
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58
Thouars	2 55	7 59	»	11 37	2 28	5 23
Loudun	»	8 10	»	»	3 16	5 52
Poitiers	»	10 33	»	»	10 40	»

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	6 53	»	4 16	8 34	»
Saumur(état)	»	6 50	8 31	8 30	»
Nantilly	»	7 03	8 37	4 20	8 43
Montreuil(a)	»	7 29	9 19	4 52	9 08
— (dép.)	»	7 34	9 29	»	4 23
le Vaudelnay	»	7 45	9 40	5 11	5 17
Baugé	»	7 56	9 50	5 20	5 44
Doué	»	8 05	9 57	5 27	6 20

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Vivry	»	8 10	12 09	»	3 18	5 54
Blou	»	8 19	12 18	»	3 27	6 03
Vernantes	»	8 32	12 31	»	3 40	6 14
NoyantMéon	»	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38
Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 48
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»
St-Clement	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	»
La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	2 01	4 08	7 50	11 13
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 52

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»
Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30	10 42
La Chapelle	»	»	»	1 24	5 17	7 44	»
Langeais	4 28	9 29	10 09	1 59	5 50	8 15	11 11
Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9	11 43

**COFFRE-FORT**  
DE LA  
**MAISON HAFNER AÎNÉ**  
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,  
**PAUL GODET**  
IMPRIMEUR, SAUMUR.

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	8 21	»	»	Bourgueil	8 20	12 18
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30
Bourgueil	9 07	3 23	7	Saumur	9 04	1 15

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	»	9 26	4 34	Chinon	7 43	4 41	8 58
Port-Boulet	8 40	12 20	6	Port-Boulet	8 10	5 02	9 22
Chinon	9 04	12 50	7 24	Saumur	9 04	7 06	10 30

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet  
Hôtel-de-Ville de Saumur;

Certifié par l'imprimeur soussigné.